

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SIX, LE JEUDI VINGT SIX OCTOBRE, A DIX NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A L'HOTEL DE VILLE, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Maire.**

---

**ETAIENT PRESENTS** : MMES MM. BENTOT, PERONIAT, THIFAGNE, LESUEUR, GRISEL, AUVAGE, AMANIEU, RIGOT, POULIN, HALLIEZ, ALONSE, SY SAVANE, COUDER, NEUBAUER, PERNOT, BOULENGER, GYURKA, AGUADO, DRAPIER, GODEFROY, ACART, LARCON,

**ETAIENT ABSENT(E)S EXCUSE(E)S**

Madame SEMARD, qui a donné pouvoir à Monsieur LESUEUR  
Monsieur CEDE, qui a donné pouvoir à Monsieur BENTOT  
Monsieur LECEE, qui a donné pouvoir à Monsieur GRISEL  
Monsieur LECONTE, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU  
Madame DOUYERE, qui a donné pouvoir à PERONIAT  
Madame CAILLE, qui a donné pouvoir à Madame SY SAVANE  
Madame LEMAITRE, qui a donné pouvoir à Monsieur RIGOT  
Mademoiselle THERAIN, qui a donné pouvoir à Monsieur AUVAGE  
Madame LAMBOUR,  
Madame BEQUET,  
Monsieur LEBRET

**Election du secrétaire de séance**

Madame ACART, à l'unanimité, est élue Secrétaire de Séance.

---

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 22

Votants : 30

---

**OBJET** : - *Adaptation du Plan d'Occupation des Sols au projet autoroutier de l'A 150 – Adoption*

---

A l'occasion du lancement de la procédure de mise en concession du projet autoroutier de l'A150 qui a débutée le 12 mai 2006, Monsieur le Préfet de Seine-Maritime souhaite qu'un travail complémentaire de mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de BARENTIN, CROIXMARE, ECTOT LES BAONS, ECALLES ALIX, MOTTEVILLE, PAVILLY et ROUMARE soit réalisé.

Il convient en conséquence d'engager une révision simplifiée de notre document d'urbanisme dont le dossier sera réalisé par et aux frais des services de l'Etat.

« VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13 et R.123-21-1, L.300-2,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- 1) de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de révision simplifiée
- 2) de préciser que l'objectif de la révision est de permettre l'adaptation du plan d'occupation des sols de BARENTIN avec le projet autoroutier de l'A 150
- 3) d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci-après :
  - . mise à disposition du public d'un cahier d'observations pendant toute la procédure au service de l'urbanisme de la Mairie,
  - . information par voie de presse, affichage, site internet de la Commune ou tout autre moyen jugé utile, à toutes les étapes de la procédure
- 4) de tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'approbation
- 5) de demander conformément à article L 121-7 du Code de l'urbanisme que les services de la direction départementale de l'Equipement de la Seine-Maritime soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure.
- 6) de notifier la présente délibération à :
  - Monsieur le préfet de la région Haute Normandie, préfet de la Seine Maritime,
  - Monsieur le président du Conseil régional de Haute Normandie,
  - Monsieur le président du Conseil général de Seine Maritime,
  - Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie,
  - Monsieur le président de la chambre de métiers de Seine Maritime,
  - Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Seine Maritime,
- 7) Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
  - d'un affichage pendant un mois en mairie
  - d'une publication au recueil des actes administratifs

Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. »

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Michel BENTOT  
Maire de BARENTIN